



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 19 mars 2008

N/Réf. : Dép- CAEN-N°0210-2008

**Monsieur le Directeur
de l'établissement AREVA NC de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2008-ARELHF-044 du 04 mars 2008.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article 40 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une inspection annoncée a eu lieu le 04 mars 2008 à l'établissement AREVA NC de La Hague, sur le thème des facteurs humains et organisationnels au sein du secteur industriel DI/EC Extraction Concentration.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 04 mars 2008 concernait la prise en compte des facteurs humains et organisationnels au sein du secteur industriel Extraction Concentration (DI/EC) et notamment les ateliers R2 et T2.

Les inspecteurs ont examiné les principales évolutions passées ou à venir de l'organisation des ateliers, de leurs moyens humains ainsi que le déploiement au sein de ce secteur industriel de la stratégie et des outils prévus par l'établissement afin d'améliorer les performances des facteurs humains. Les inspecteurs ont examiné les constats internes de R2 et T2 ayant une composante facteurs humains. Les inspecteurs ont également contrôlé par sondage le respect des engagements affichés suite à des événements significatifs ainsi que la bonne tenue des cahiers de quart et d'unités en salle de conduite T2.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le secteur industriel DI/EC Extraction Concentration pour développer les performances des facteurs humains semble perfectible dans la mesure où certaines actions sont en retard et que d'autres mériteraient d'être mieux formalisées dans l'organisation du secteur et des ateliers.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Gestion de la polyvalence des opérateurs

Les inspecteurs ont examiné dans quelles conditions étaient définis les choix d'opérateurs pour lesquels des changements provisoires d'atelier étaient prévus. A ce titre, il a été précisé que pour 2008, les plannings de production impliquaient effectivement des mouvements d'opérateurs de R2 vers l'atelier jumeau T2 et que les agents concernés avaient bénéficié d'un rafraichissement des connaissances par le biais d'une période d'immersion fin 2007, ce qui est considéré comme une bonne pratique aux yeux des inspecteurs.

Les inspecteurs ont souhaité examiner comment ces principes de désignation et de recyclage des opérateurs polyvalents étaient déclinés dans l'organisation du secteur industriel DI/EC. A ce titre, seule la note du 18 janvier notifiée aux opérateurs concernés pour le 1^{er} trimestre a pu être produite; vos représentants ont, en outre, présenté les listes des Autorisations d'Exercer de R2 et T2 afin d'expliquer qu'elles contribuaient aussi à la gestion des opérateurs polyvalents.

Je vous demande d'améliorer l'intégration dans l'organisation de la gestion de la polyvalence des opérateurs en décrivant par les notes et processus adaptés les principes, les règles et la description de la gestion des opérateurs polyvalents.

A.2. Verrouillage criticité

Les inspecteurs ont examiné comment le secteur DI/EC avait engagé ou non les actions prévues dans le cadre du retour d'expérience de l'événement significatif « défaut de lignage criticité » du 04 mars 2006 survenu sur T1 et qui a fait l'objet de la fiche REX n°58 au niveau de l'établissement.

Les inspecteurs ont relevé que le recensement des organes à renforcer vis à vis du verrouillage criticité avait été mené (16 organes sur 413 dans l'atelier R2 et 35 organes sur 192 dans l'atelier T2) mais qu'à ce jour aucune mise en conformité matérielle de ces organes n'avait encore été engagée. Vous m'aviez pourtant écrit dans votre courrier HAG 0 0510 07 20294 du 25 juillet 2007 que la mise en place des dispositifs modifiés commencerait au dernier trimestre 2007.

Par ailleurs, les inspecteurs ont noté que dans le cadre de l'affaire établissement REX n°58, le secteur DI/EC n'avait pas renseigné le tableau de suivi.

Je vous demande d'engager rapidement les travaux de mise à niveau des organes identifiés comme devant être renforcés vis à vis du verrouillage criticité dans les ateliers R2 et T2, ainsi que dans les autres ateliers concernés par la fiche REX n°58.

Je vous rappelle à ce titre les échéances annoncées dans votre courrier HAG 0 0510 07 20294 du 25 juillet 2007.

Par ailleurs, je vous demande de veiller à renseigner correctement les tableaux de suivi liés aux affaires REX en cours au sein de l'établissement.

A.3. Déploiement du management visuel en salle de conduite

Les inspecteurs ont examiné en salle de conduite le tableau de management visuel. Ils ont également questionné l'exploitant afin de connaître la teneur des échanges au sein du secteur pour bâtir un tableau de management visuel apte à situer en salle de commande la marche générale de l'atelier mais aussi un nombre notable de messages, d'indicateurs ou de projets concernant l'atelier. Après plusieurs tentatives, l'état des lieux est que seule la partie relative à la restitution de la marche technique de l'atelier est opérationnelle, tous les autres aspects doivent être redéfinis et n'étaient d'ailleurs pas affichés le jour de l'inspection. Cette situation traduit un retard de DI/EC vis à vis des autres secteurs industriels.

Je vous demande de veiller à ne plus tarder à proposer une nouvelle version du management visuel de l'atelier. Je vous demande également de me préciser quel suivi de son évolution dans DI/EC vous comptez mettre en place en vue de vous assurer de sa pertinence.

B. Compléments d'information

B.4. Support de formation et de sensibilisation sur le thème FHO

Les inspecteurs ont souhaité prendre connaissance des principes de formations aux facteurs humains et organisationnels (FHO) des opérateurs de DI/EC. Une sensibilisation aux FHO y est désormais assurée depuis 2005 à l'occasion du recyclage quinquennal « sûreté-criticité ». Cette formation est dispensée en interne par le responsable de production de R2 ou T2.

Les inspecteurs ont demandé à visualiser le support de formation et ont estimé qu'une part plus importante de retour d'expérience des événements du secteur DI EC méritait d'alimenter cette présentation qui a été préparée à l'époque pour un public plus large au niveau du site.

Je vous demande de réviser le contenu du support de formation FHO utilisé dans le secteur DI EC afin d'y intégrer une part plus importante de retour d'expérience des événements du secteur.

C. Observations

C.5. Externalisation de l'exploitation de l'UCD partie mécanique

Les inspecteurs ont pris note de l'évolution en cours au sein du secteur DI/EC qui va conduire à externaliser à partir de novembre 2008 l'exploitation de la partie mécanique de l'UCD, l'unité centralisée de traitement par lixiviation des déchets alpha.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,**

signé par

Thomas HOUDRÉ

